



6^{ème} Concours International
« Cafés Torréfiés à l'origine » AVPA 2020
Fiche d'Inscription
Remise des Prix 16 Novembre 2020



Veuillez remplir le formulaire ci-dessous:

Nom de la société ou du producteur (propriétaire de la marque enregistrée dans le concours):	
Marque(s) commerciale(s) (si elle existe)	
Principale activité: caféiculteur/torréfacteur	TVA N°:
Site web:	
Adresse:	
Code postal:	Ville :
Etat/Province:	Pays :
Contact	Nom:
Email	Prénom:
Téléphone fixe:	
Téléphone mobile:	

Adhésion et frais de concours :

A	Adhésion AVPA :	110 € pour un caféiculteur, "Café de plantation" 550 € pour tout autre professionnel 1 500 € pour une organisation professionnelle	 €
B	Frais de dégustation pour les cafés en infusion : 150 € pour chaque dégustation	 x 150	 €
C	Frais de dégustation pour les cafés expresso: 200 € pour chaque café avec détermination des paramètres optimaux de dégustation avec remise de ces paramètres à chaque participant	 x 200	 €
D	Accès aux notes comparées du jury (120€ /café) Nombre de cafés x 120	 x 120	 €
MONTANT TOTAL A + B + C + D (à payer avant le 20 Septembre 2020)			 €

Pour les sociétés françaises ou pour les sociétés européennes n'ayant pas fourni de numéro de TVA la TVA sera rajoutée dans la facture (20% x (B+C+D))

Espèces	Veuillez sélectionner le moyen de paiement que vous préférez. AVPA vous enverra une facture avec les instructions de paiement détaillées. Attention : pour les transferts bancaires les frais étant à la charge de l'émetteur AVPA recommande donc le paiement par carte de crédit
Transfert bancaire	
Carte de crédit en ligne	

Votre participation ne sera valide qu'après réception du paiement total

Conditions Générales :

- Le concours AVPA est réservé aux membres AVPA à jour de leur cotisation
- L'adhérent reconnaît le droit à l'association de mentionner ses membres et les résultats du concours par tout moyen approprié dans les supports et médias qu'elle aura choisi (site Internet, catalogue, fiches, etc.).
- Le producteur remettra en temps utile un lot représentatif de:
 - 4 unités de vente (4 x 250 g ou 4 x 1/2 lb minimum) de chacun des produits concernés (café en grains).Le producteur assumera la responsabilité de leur bon acheminement jusqu'au siège social de l'Association à Paris.
- A la proclamation des résultats, les diplômes signés seront envoyés par mail et les originaux remis aux lauréats qui se présenteront au siège de l'association ou envoyé par courrier spécial à la charge des bénéficiaires.
- S'il est médaillé, le producteur pourra mettre sur ses emballages une reproduction de la médaille selon une licence proposée par AVPA qu'il appartiendra au producteur de signer avant toute utilisation de la dite distinction.

- A l'issue du concours le médaillé reconnaît à l'AVPA le droit de faire le meilleur usage de ses informations et de ses produits notamment dans le cadre de ses manifestations et formations et s'engage à participer à l'effort de promotion. Pour ce faire, il adressera dans les meilleurs délais à l'AVPA :
 - Toutes les informations et photos nécessaires à l'établissement d'une fiche de présentation du producteur et du produit.
 - Pour chaque café médaillé une quantité de paquets de café en unités de vente (café moulu pour le French Press et café en grains pour l'expresso) selon la répartition suivante :
 - Café de plantation : 20 paquets
 - Café de Torréfacteur : 50 paquets
 - Café d'organisation professionnelle : 20 paquets par membre
- Le producteur déclare avoir pris connaissance des statuts de l'association et du règlement de participation. Il déclare en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses. En conséquence, il déclare renoncer à tout recours contre l'organisateur AVPA, qui décline toute responsabilité relative à une erreur ou omission quelconque.

☐ **J'accepte les Conditions générales du 6^{ème} Concours International des « Cafés Torréfiés à l'Origine » AVPA 2020.**

Vous êtes engagés aux droits et devoirs détaillés dans le document descriptif envoyé avec cette fiche.

Nom:

Date:

Cette fiche d'inscription et la fiche descriptive des cafés avec l'étiquette commerciale doivent être reçues à Paris
au plus tard le 20 Septembre 2020 à l'adresse suivante :



6^{ème} Concours International
« Cafés Torréfiés à l'origine » AVPA 2020
Remise des Prix 16 Novembre 2020
Fiche descriptive des cafés



Nom de la société ou du producteur :			Café 1	Café 2	Café 3
Définition du produit selon son étiquette commerciale	Marque commerciale (si elle existe)				
	Nom du produit en compétition (si différent)				
Lieu de récolte du café	Pays				
	Région				
	Ville/Village				
	Nom de la Ferme				
	Altitude				
	Variété(s) végétale(s)				
Lieu de torréfaction si différent du lieu de récolte	Pays				
	Région				
	Ville/Village				
Dénomination d'origine ? (AOP, IGP)					
Certifications ? (Bio, Commerce équitable, Rain Forest, autre...)					
Volume qui sera torréfié dans les 12 prochains mois ? En kilos					
Unité de vente usuelle (500g, 250g, 1 livre, demi-livre)					
Prix public recommandé par unité					
Marquer la(les) dégustation(s) requise(s) avec un X					
Nombre de dégustation(s)	Filtre F				
	Expresso E				
N° de dégustations E+F					

Pour plus de trois cafés imprimer une nouvelle page svp

☐ Le participant au concours garantit que les cafés qu'il présente au concours sont représentatifs de la production annoncée, sont sans aucun additif, respectent les bonnes pratiques de la profession, sont en conformité avec les règlements sanitaires Européens en vigueur et proviennent bien des plantations ou des régions de production déclarées.

Nom:

Date:

Le producteur enverra un lot représentatif de 4 unités de vente (de 250 g. ou de 1/2 livre minimum) pour chaque produit inscrit (café en grain).

Le producteur assumera la responsabilité de la bonne réception des échantillons au Siège Social de l'Association à Paris **au plus tard le 20 Septembre 2020 à l'adresse suivante :**

AVPA – Agence pour la Valorisation des Produits Agricoles
Espace ALTURA, 46 rue Saint-Antoine, 75004 Paris – France Tel: +33 1 44 54 80 32 Mail: contact@avpa.fr